



2023 a été l'occasion d'une mobilisation sans précédent des acteurs de l'eau dans l'Ain notamment au travers d'une conférence en avril 2023 et d'ateliers de l'eau en juin 2023. Ces ateliers collectifs ont permis de faire dialoguer sur une journée l'ensemble des représentants des usagers (particuliers, collectivités, associations, entreprises) autour de 8 thèmes (éducation, fonds publics, préservation des milieux, usages commerciaux et agricoles, etc.). Cette méthode a permis de faire émerger collectivement 31 idées d'actions prioritaires, autour d'un plan d'action commun : « l'eau de l'Ain ».

- 6 axes (démarche exemplaire par l'État et le Conseil Départemental, mesures liées à la valeur de l'eau, mobilisation des chambres consulaires pour améliorer la gestion de l'eau, l'éducation et la sensibilisation aux cycles et aux usages de l'eau, des solutions fondées sur la nature relatives à la réutilisation des eaux usées, une gestion concertée et territorialisée de l'eau) ;
- 31 actions dont des mesures de sensibilisation (travail pédagogique autour des ateliers « sécheresse », organisation d'une journée « eau raisonnée », élaboration d'un module pédagogique pour les collégiens, etc.) et des actions structurelles (hausse de la fréquence d'envoi des factures aux ménages, différenciation des tarifs d'eau, aides publiques selon le respect de la ressource en eau, etc.) ;
- Des responsabilités partagées : le pilotage des 31 actions est réparti entre l'Etat, le Département et les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Certaines actions sont copilotées.
- Une gouvernance conjointe, associant l'État, le Conseil départemental et les chambres consulaires au sein d'un comité technique chargé de suivre la mise en œuvre des actions qui relèvent de chaque champ de compétence.

1

LA DÉMARCHE DE RÉFLEXION ET DE PARTICIPATION COLLECTIVE POUR UNE GESTION CONCERTÉE DE L'EAU DANS L'AIN

Les enjeux d'une gestion concertée et partagée de l'eau dans l'Ain

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles dans l'Ain. Le Département a été particulièrement touché par le manque de pluie depuis septembre, en plus d'un été 2022 exceptionnellement chaud et sec, qui n'a pas permis de réalimenter les nappes d'eau souterraines aindinoises. Des restrictions d'eau sont restées en place tout l'hiver et se sont amplifiées au cours de l'été 2023, notamment dans la partie ouest du Département, placé en situation d'alerte renforcée par un arrêté préfectoral « sécheresse ». Depuis août 2018, il n'y a eu que quatre mois sans de telles restrictions.

Dans ce contexte, la préfète de l'Ain a décidé de travailler en collaboration avec le Conseil Départemental, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs du territoire pour s'adapter et sensibiliser aux conséquences du changement climatique.

La méthode de réflexion et de participation collective

• L'organisation de la conférence de l'eau le 25 avril 2023

À l'initiative de l'État, une conférence sur l'eau a eu lieu le 25 avril 2023 à Jujurieux, réunissant tous les décideurs de l'Ain et les utilisateurs de la région. L'objectif était de sensibiliser sur la façon dont l'eau est gérée par les autorités publiques (gestion en cas de sécheresse, restrictions d'utilisation de l'eau, contrôles, communication, etc.). Cette conférence a également souligné l'importance de rassembler tous les acteurs du territoire pour élaborer des mesures adaptées à une gestion collective de l'eau.

• Les ateliers de l'eau du 20 juin 2023

Après cette conférence, les services du gouvernement ont organisé avec le Conseil Départemental des ateliers de participation le 20 juin 2023. Collectivités, acteurs privés, associations et autres ont discuté d'un problème commun : comment traiter la sobriété, l'adaptation au changement climatique et la résilience dans les différents usages de l'eau ?

L'événement a rassemblé plus de 200 participants. Parmi eux, il y avait 12 animateurs et des experts. 93 idées ont été formulées autour de 8 ateliers thématiques (sensibilisation par l'éducation et la communication, utilisation des fonds publics, préservation de l'environnement, usages industriels, agricoles, domestiques et publiques). Le travail en atelier a permis d'identifier 31 idées d'actions prioritaires, classées en fonction de leur délai de mise en œuvre ou de leurs effets envisagés.

2

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS « L'EAU DE L'AIN »

Ces ateliers font partie du plan d'actions pour mieux gérer l'eau, qui a été annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, et que les services de l'État et les élus souhaitent mettre en œuvre dans le Département.

Gouvernance de « L'eau de l'Ain »

La restitution de la démarche devant les élus a eu lieu à l'assemblée Départementale le 3 juillet. Les chambres consulaires se sont associées à cette présentation.

La mise en place concrète de ces actions dépend de tous les acteurs du Département de l'Ain. L'État, le Conseil Départemental et les chambres consulaires s'engagent à suivre prioritairement la mise en œuvre des actions qui relèvent de leur champ de compétence.

Une gouvernance impliquant l'État, le Conseil Départemental et les chambres consulaires a été mise en place pour suivre la réalisation de ces propositions. Cette gouvernance s'organise au sein d'un comité technique « L'eau de l'Ain » (COTECH) qui se réunit tous les deux mois pour garantir la concrétisation de cette démarche.

Ainsi, pour chaque action, le comité technique réuni à l'été 2023 a identifié des pilotes, lesquels se verront adresser une lettre de mission co-signée par la préfète de l'Ain, le président du Département et les présidents des chambres consulaires.

Axes stratégiques

L'État, le Conseil Départemental, les collectivités territoriales et les chambres consulaires ont transformé les propositions en actions concrètes, autour de six axes :

- **La mise en œuvre d'une démarche exemplaire par l'État et le Conseil Départemental ;**
- **Le déploiement de mesures liées à la valeur de l'eau ;**
- **La mobilisation des chambres consulaires pour améliorer la gestion de l'eau**
- **L'éducation aux usages de l'eau ;**
- **La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et sur la réutilisation des eaux usées ;**
- **La mise en place d'une gestion territorialisée de l'eau.**

LES AXES DU PLAN D'ACTION

AXE 1

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE PAR L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Objectif : faire en sorte que l'action de l'État et du Département respecte pleinement les objectifs de protection de l'eau.

9 ACTIONS SONT À DÉCLINER :

- **Pour les touristes : sensibilisation des touristes par les professionnels du secteur aux éco-gestes** (promouvoir les bonnes pratiques à travers le Livre Blanc du Tourisme de l'Ain auprès des hébergeurs et professionnels)
 - Pilote : Département (direction Ain Tourisme) ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour les bâtiments : mise en place de mesures d'économie d'eau** (sensibilisation par l'affichage des consommations en eau...). Cette proposition complète les actions déjà menées par les acteurs publics.
 - Pilote : État (gestion bâtementaire du SGCD) et Département (service bâtiment) ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour mobiliser le grand public : lancement d'« un trophée des idées innovantes » fin 2023** via un appel à candidature ;
 - Pilote : Département (direction de la communication) ;
 - Calendrier : fin 2023.
- **Pour valoriser les eaux non conventionnelles : étude de faisabilité d'un dispositif de traitement des eaux résiduaires** sur le site du Parc des oiseaux ;
 - Pilote : Département (Parc des oiseaux et Ain Tourisme).
- **Pour valoriser les eaux non conventionnelles : organisation d'une journée sur les aménagements urbains pour la gestion des eaux pluviales.** Cette mesure complète l'atelier organisé par le Cnftpt avec le Département sur la récupération des eaux pluviales dans les cours de collège ;
 - Pilote : État (Direction Départementale des Territoires) ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour sensibiliser le grand public à la sobriété des usages : vulgarisation des arrêtés « sécheresse » pour les rendre plus accessibles.** Développement d'une communication positive et pédagogique ;
 - Pilotes : État (Direction Départementale des Territoires), avec une association des chambres consulaires et du Département (direction de la communication) ;
 - Calendrier : avril 2024.

- **Pour inciter le grand public à la sobriété et fédérer les acteurs de l'eau : organisation d'une journée « eau raisonnée ».** Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2024, avec lancement d'un défi.
 - Pilotes : Département (direction de la communication) et État (bureau de la communication interministérielle) ;
 - Calendrier : 22 mars 2024.
- **Pour inciter les collectivités à accélérer les mesures de préservation de l'eau : conditionnement des aides accordées aux projets d'aménagement des collectivités selon le respect de critères de préservation de l'eau.** Par exemple, encourager les collectivités à utiliser les eaux traitées pour arroser les espaces verts ;
 - Pilotes : Département et État en association avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée ;
 - Calendrier : moyen terme.
- **Pour renforcer la collaboration et porter de manière commune les enjeux de sobriété de l'eau : stand commun État / Département « EAU » lors du salon des maires 2023**
 - Pilotes : État (bureau de la communication interministérielle) et Département (direction de la communication), en lien avec l'association des maires de France de l'Ain et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée ;
 - Calendrier : 13 octobre 2023.

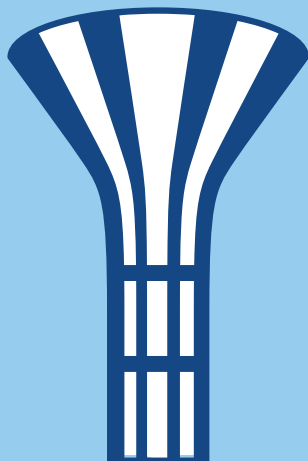


AXE 2

LE DÉPLOIEMENT DE MESURES LIÉES À LA VALEUR DE L'EAU

Objectif : garantir une tarification appropriée et un financement adéquat pour la gestion de la ressource en eau. 3 actions sont à décliner :

- **Pour mieux gérer la ressource en mesurant les volumes prélevés et sensibiliser sur la consommation d'eau : augmentation de la fréquence d'envoi des factures d'eau aux ménages.** Lancement d'une expérimentation en partenariat avec un syndicat d'eau pour augmenter la fréquence d'envoi, voire, à terme, connaître sa consommation en temps réel ;
 - Pilote : État (Direction Départementale des Territoires : service protection et gestion de l'environnement) ;
 - Calendrier : fin 2023.
- **Pour permettre un accès à la ressource en eau et inciter à la sobriété des usagers : expérimentation de la différenciation des tarifs de l'eau** (sur le fondement de critères sociaux et de critères de consommation). Accompagnement de syndicats ou d'EPCI volontaires ;
 - Pilote : État (Direction Départementale des Territoires : service protection et gestion de l'environnement) ;
 - Calendrier : début 2024.
- **Pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la qualité des rejets : sensibilisation des personnes responsables de l'entretien des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement.**
 - Pilote : Département (direction développement durable) et État (Direction Départementale des Territoires, unité Départementale de l'agence régionale de santé et agence de l'eau Rhône-Méditerranée) ;
 - Calendrier : dès 2023.



AXE 3

LA MOBILISATION SPÉCIFIQUE DES CHAMBRES CONSULAIRES POUR AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU PAR LES ACTEURS DU MONDE ÉCONOMIQUE

Objectif : mobiliser les acteurs économiques et agricoles, avec les chambres consulaires pour assurer une évolution des usages de l'eau, et une gestion durable. 7 actions sont à décliner :

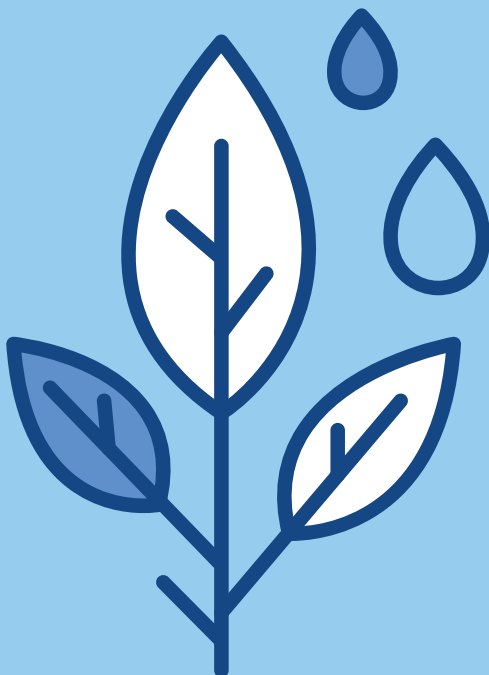
- **Pour faire évoluer les usages de l'eau en période de sécheresse : mise en place de cultures adaptées** moins consommatrices en eau.
 - Pilote : chambre d'agriculture (pôle agronomie-environnement) ;
 - Calendrier : travail sur les filières dès 2023.
- **Pour faciliter la connaissance des sols et des exploitations agricoles en matière hydrique : déploiement de formations** à destination des agriculteurs.
 - Pilote : chambre d'agriculture (pôle agronomie-environnement) ;
 - Calendrier : début des formations à l'automne 2023 et déploiement en 2024.
- **Pour organiser une gestion collective de la ressource en eau : amélioration des conditions de collaboration** pour éviter une multiplication des points de prélèvements.
 - Pilote : État et chambre d'agriculture, en lien avec la Direction Départementale des Territoires : service protection et gestion de l'environnement ;
 - Calendrier : en cours.
- **Pour améliorer le stockage dans le sol et assurer la réinfiltration de la ressource vers les nappes : développement d'un projet de stockage souterrain** par réinfiltration vers les nappes sur un site d'expérimentation ;
 - Pilote : chambre d'agriculture ;
 - Calendrier : lancement des recherches en 2023-2024 pour une mise en œuvre en 2025.
- **Pour sensibiliser les membres des chambres consulaires à l'usage raisonné de l'eau : organisation d'une campagne de communication de sensibilisation sur le cycle de l'eau** (données chiffrées, exemples, etc.)
 - Pilote : chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat ;
 - Calendrier : dès juillet 2023.
- **Pour réduire la consommation des entreprises : mise à disposition d'un diagnostic « EAU » aux entreprises** avec un accompagnement de porteurs de projets recherchant des solutions de financements et techniques en matière de sobriété hydrique.
 - Pilote : chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat ;
 - Calendrier : en cours.
- **Pour partager les bonnes pratiques entre acteurs économiques : organisation de réunions** d'information, d'ateliers, de visites de sites destination des entreprises (vidéos de promotion des bonnes pratiques et webinaires).
 - Pilote : chambre de commerce et d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat, en association avec la chambre d'agriculture ;
 - Calendrier : dès juillet 2023.

AXE 4

L'ÉDUCATION AUX CYCLES ET AUX USAGES DE L'EAU

Objectif : former les professionnels et les particuliers afin de réorienter les pratiques et les usages de l'eau. 4 actions sont à décliner :

- **Pour sensibiliser et éduquer : intégration de formations pédagogiques au cycle de l'eau à tous les niveaux**, avec création d'un kit local pour les enseignants ;
 - Pilote : Département (DGA éducation, jeunesse, sports et culture) ;
 - Calendrier : 2024.
- **Pour sensibiliser et éduquer les collégiens : mise en place d'un module pédagogique** sur la thématique de l'eau ;
 - Pilote : Département (DGA éducation, jeunesse, sports et culture) ;
 - Calendrier : rentrée 2024.
- **Pour sensibiliser les plus jeunes de manière ludique : création d'un cahier de vacances** pour enfants et **d'un manga** pour les enfants de 6^e sur la thématique de l'eau ;
 - Pilote : Département (direction développement durable), avec un appui de l'État (Direction Départementale des Territoires : service protection et gestion de l'environnement) ;
 - Calendrier : 2024.
- **Pour sensibiliser le grand public sur les enjeux de la gestion de l'eau : organisation d'un jeu concours « Challenge « l'eau de l'Ain », sur le cycle de l'eau »** ;
 - Pilote : Département (direction de la communication), en association avec la Direction Départementale des Territoires et du bureau de la communication interministérielle ;
 - Calendrier : du 2 au 22 octobre 2023.
Fin novembre : remise des prix

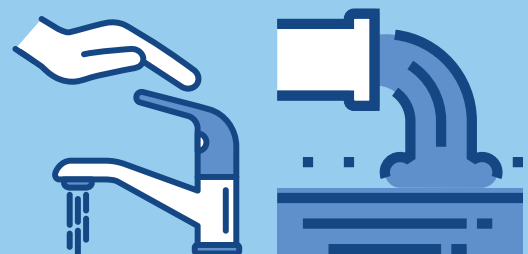


AXE 5

LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE ET RELATIVES À LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES

Objectif : permettre de limiter les prélèvements et améliorer le recyclage de l'eau. 5 actions sont à décliner :

- **Pour restaurer et renaturer les milieux : prolongement des actions pour la retenue des eaux et l'infiltration des eaux pluviales.** La définition du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau dans le Département de l'Ain permet d'approfondir la connaissance de ces solutions ;
 - Pilote : Département (direction développement durable) et l'État (Direction Départementale des Territoires), en association avec la chambre d'agriculture ;
 - Calendrier : 2024.
- **Pour valoriser les restaurations de milieux aquatiques : amélioration de la communication** pour les restaurations déjà réalisées et les services écosystémiques rendus, à l'exemple de celle du marais de Vaux ;
 - Pilote : Département (direction de la communication et direction développement durable) et État (Direction Départementale des Territoires : service de protection et de gestion de l'environnement) ;
 - Calendrier : 2024.
- **Pour améliorer les systèmes de gestion des eaux pluviales urbaines :** renforcement de l'appui aux collectivités territoriales pour encourager la désimperméabilisation des espaces publics et industriels.
 - Pilote : Département (direction bâtiment) ;
 - Calendrier : 2024.
- **Pour adapter la végétalisation des territoires au changement climatique :** Utilisation de plantes résilientes à la chaleur dans l'espace public. Cette action s'appuiera sur une expérimentation à Saint-Didier-de-Formans ;
 - Pilote : État (Direction Départementale des Territoires : service protection et gestion de l'environnement), et services techniques des communautés de communes ;
 - Calendrier : fin 2023.
- **Pour encourager la réutilisation des eaux usées traitées dans les projets de station d'épuration : mise en place d'une aide financière ;**
 - Pilote : Département (direction développement durable), en association avec la chambre d'agriculture ;
 - Calendrier : En cours.



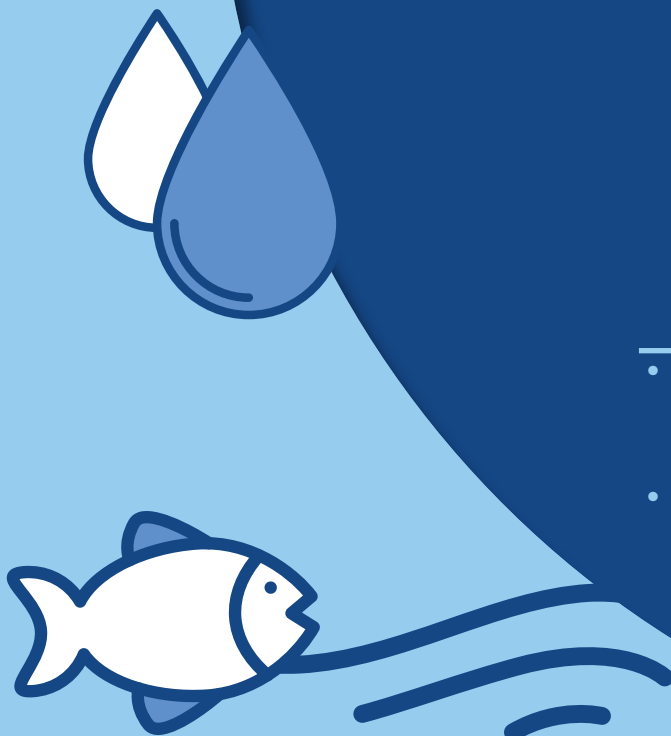
AGENDA

AXE 6

LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION CONCERTÉE ET TERRITORIALISÉE DE L'EAU

Objectif : regrouper tous les usagers de l'eau autour d'une gouvernance ouverte et lisible. 3 actions sont à décliner :

- **Pour inciter à une gestion territoriale de la ressource des projets de stockage : développement de projets d'expérimentation en matière de retenues d'eau collinaires**, par une réflexion globale partagée par tous les usagers de l'eau à l'échelle d'un territoire donné ;
 - Pilote : Département (direction développement du territoire) et État (Direction Départementale des Territoires : service protection et gestion de l'environnement), avec l'appui de la chambre d'agriculture ;
 - Calendrier : dès 2023.
- **Pour adapter la stratégie foncière à une gestion raisonnée de l'eau : développement de mesures de préemption de certains secteurs à enjeux**, à l'exemple des zones humides. Cette mesure s'articulera avec la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) ;
 - Pilote : Département ;
 - Calendrier : 2024.
- **Pour inciter à une mise en commun de l'utilisation de l'eau par les acteurs économiques : développement d'une réflexion territoriale de mutualisation et de gestion des eaux pluviales**, par exemple au sein d'une zone industrielle ou d'une zone d'activité ;
 - Pilote : État (Direction Départementale des Territoires : service animation des politiques sur les territoires) ;
 - Calendrier : fin 2024.



DÈS
2023

- Sensibilisation aux éco-gestes
- Mesures d'économies d'eau
- Journée d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales
- Sensibilisation sur l'eau potable

ÉTÉ
2023

- Campagne de communication sur l'usage de l'eau
- Réunions d'informations, ateliers, visites pour les entreprises

FIN
2023

- Jeu concours sur le cycle de l'eau
- Trophée des « idées innovantes »
- Stand sur l'eau au salon des Maires
- Réflexion sur la fréquence d'envoi des factures d'eau aux ménages
- Vulgarisation des arrêtés « sécheresse »

DÈS
2024

- Journée « eau raisonnée »
- Expérimentation de la différenciation des tarifs de l'eau
- Faciliter la connaissance des sols
- Création d'un cahier de vacances et manga
- Utilisation de plantes résilientes à la chaleur dans les espaces public

FIN
2024

- Mise en place d'un module pour collégiens sur la thématique de l'eau
- Réflexion territoriale de mutualisation des eaux pluviales

2025

- Bilan des actions de la démarche

www.ain.fr/politique-eau

www.ain.gouv.fr

